

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 JUIN 2017

Date d'envoi de la convocation : 23 Juin 2017
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de Procurations : 16
Nombre de Votants : 84
Date d'affichage du compte rendu : 6 Juillet 2017
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 4 Juillet 2017

PRÉSIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.

Présents :

Titulaires :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Patricia ROSSIGNOL, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, M. QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

Délégués ayant donné procuration :

Mme Nadine BELISSANT-REYDET à Isabelle BIANCHI,
M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,
Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,
M. Frédéric CANCEL à Thibaut GLOAGEN,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
Mme Ariane DIERICKX à Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS,
M. Alexis FAIVRE à M. Philippe FALCE,
M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Marie-Laure RAKIC à Mme Virginie LONGIN,
M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Philippe ROUX,
M. Jean-Benoît VUITTENEZ à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,
Mme Michèle RODIER à Mme Catherine PAPPAS,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Michel PICARD,
Mme Chantal MITANCHEY à Franck CHAMBRION,
M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mme Justine MONNOT, Mme Carla VIAL, M. Marc DENIZOT, M. Thierry LAINE,
M. Pascal MALAQUIN, Mme Claude CORON, M. Jean CHEVASSUT, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX.

Secrétaire de séance : M. Thibaut GLOAGUEN.

TRAITEMENT DES DECHETS : ADHESION AU SMET

M. COSTE, rapporteur, indique qu'afin de simplifier le dispositif de la planification des déchets, l'article 8 de la Loi du 07/08/2015, dite Loi NOTRe, a confié cette compétence au Conseil Régional en créant un plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Cette disposition de la Loi fait disparaître les précédents plans établis à l'échelon départemental ainsi que les contraintes géographiques qu'ils comportaient, interdisant notamment aux déchets de la Communauté d'Agglomération d'être traités sur le site du SMET à CHAGNY.

Il rappelle que dans le cadre du plan départemental de la Côte d'Or, le traitement des déchets du territoire communautaire a été confié au SMSOCO (Syndicat Mixte du Sud Ouest de la Côte d'Or) auquel adhère la Communauté d'Agglomération et qui les fait enfouir sur le site de Vic de CHASSENAY situé à plus de 80 km de BEAUNE.

Or, les autorisations d'exploiter ce site arrivant à échéance, celui-ci devra être fermé le 3 janvier 2018 obligeant ainsi le SMSOCO à proposer un nouveau lieu pour le traitement des déchets.

Profitant de cette double opportunité pour réaffirmer le souhait constant de la Communauté d'Agglomération, le rapporteur indique que le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 10 Novembre dernier, a émis le vœu que ce traitement soit à l'avenir effectué sur le site du SMET à CHAGNY et a demandé que la Communauté d'Agglomération se rapproche du syndicat gestionnaire pour étudier les conditions de son adhésion.

Les différents contacts établis avec le SMET font apparaître qu'une adhésion de la Communauté d'Agglomération est envisageable dès le 1^{er} janvier 2018 ; celle-ci suppose que, concomitamment à cette adhésion, une procédure de retrait du SMSOCO soit conduite.

Compte tenu, des multiples avantages environnementaux (limitation des distances de transfert, méthanisation des déchets) et financiers (moindre coût des transferts) que présente la solution de traitement des déchets sur le site de CHAGNY en confiant cette compétence au SMET,

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

- décide de demander l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au SMET de CHAGNY à compter du 1^{er} Janvier 2018,
- décide de mandater son président pour mener à bien les négociations à conduire dans le cadre de cette adhésion.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

 extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
et par délégation
LE RECTEUR GENERAL DES SERVICES
*** Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Conseil Communautaire du 29 Juin 2017 : Traitement des déchets : Adhésion au SMET

Date de transmission de l'acte : 04/07/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/07/2017

Numéro de l'acte : 17-479 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20170629-17-479-DE

Date de décision : 29/06/2017

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement